

# BUREAU DES LONGITUDES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JANVIER 2019

Présidence : Claude Boucher

**Présents** : Mmes & MM Altamimi, Arlot, Barlier, Blanchet, Boucher, Briole, Capitaine, Charlot, Combes, Crépon, Débarbat, Desnoës, Diament, Dimarcq, Frachon, Geistdoerfer, Lequentrec-Lalancette, Mainguy, Mignard, Poirier, Roquet.

**Excusés** : Mmes & MM Arias, Bäuer, Deleflie, Laskar, Manda, Pailleux, Rémy, Simon, Souriau, Willis.

C. Boucher ouvre la séance à 10 heures.

## **1. Présentation du Bureau pour 2019**

C. Boucher présente les conclusions du comité secret qui s'est réuni juste avant la séance et qui a voté pour le renouvellement du Bureau pour 2019 :

- Claude BOUCHER, président
- François MIGNARD, vice-président

Le poste de secrétaire n'a pas été attribué mais les activités correspondantes sont redistribuées, en partie sur Mme Pascale Carpentier, secrétaire administrative du Bureau des longitudes. Le secrétaire pour la séance de janvier 2019 est N. Dimarcq.

## **2. La loi spatiale et l'observation de la Terre - Enjeux du développement du droit des activités spatiales, par Philippe Clerc**

La présentation expose ce qu'a été la contribution du droit, à l'échelle internationale, nationale et européenne, dans le développement de l'exploration spatiale et de ses applications, notamment dans le domaine de l'observation de la Terre, depuis les années soixante jusqu'à notre époque marquée par le phénomène du New Space, autrement dit l'émergence de nouveaux entrepreneurs venant de la nouvelle économie. L'accent est mis sur la transposition en France des principes et traités de l'ONU sur l'Espace et des engagements européens découlant de l'Agence Spatiale Européenne (ESA) et de l'Union Européenne (EU), tant au niveau de la loi constitutive du CNES que de la loi sur les opérations spatiales du 3 juin 2008.

Plusieurs questions sont posées au cours de l'exposé. A-M. Mainguy pose la question de la responsabilité dans l'espace pour faute, comme ce fût le cas lors de la collision entre les satellites Iridium et Kosmos, ou lorsque le bras de stabilisation du satellite militaire Cerise a été brisé par un débris. P. Clerc répond que c'est un sujet complexe car il est très difficile de répondre au

besoin de preuve physique. M. Diament demande si ce sont les droits nationaux qui couvrent les données dérivées des projets spatiaux. P. Clerc répond que ce sont à la fois les législations nationales et européennes qui sont concernées. Les états membres doivent se soumettre au traité ESA pendant la phase de développement. Une fois le satellite en orbite, ce sont des traités bilatéraux entre l'ESA et le pays de lancement qui prennent le pas.

C. Boucher remercie l'orateur pour son exposé qui constituait un cours de droit très utile. F. Mignard pose la question du statut des dispositifs déposés sur la Lune. P. Clerc répond en citant la liberté d'exploration et d'utilisation de l'espace et du principe de protection planétaire édité par le COSPAR. Il existe en France une législation sur le sujet qui inclut en particulier des règles de non contamination.

A-M. Mainguy mentionne l'enjeu important derrière la connaissance des débris et de leurs orbites. Elle évoque, d'une part, la récupération des débris et les réparations dans l'espace qui ne semblent pas envisageables vu leurs coûts et, d'autre part, le développement d'activités militaires dans l'espace. P. Clerc rappelle que c'est le principe du pavillon, i.e. la souveraineté de l'état de lancement, qui couvre les activités spatiales. Ainsi, l'arraisonnement ou l'endommagement d'un satellite peuvent être considérés comme un casus belli.

Par rapport à la gouvernance européenne, H. Roquet pose la question des rôles de l'ESA et de l'UE. P. Clerc répond que chaque organisation intergouvernementale a une certaine autonomie par rapport à l'UE. Il cite l'exemple de GALILEO et de COPERNICUS qui ont montré les avantages et inconvénients entre les gouvernances par l'ESA (plutôt sur le développement) et par l'UE (plutôt sur les systèmes récurrents). De même, l'articulation entre l'UE et les états membres est complexe ; elle est plus simple avec l'ESA car les états membres continuent de coopérer même s'ils ne font pas – plus – partie de l'UE.

C. Boucher remercie à nouveau l'orateur pour son intervention et l'invite à rester pour le reste de la séance.

### ***3. Approbation des procès-verbaux des séances du 6 novembre 2018 et du 4 décembre 2018.***

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre n'a pas encore été envoyé. En ce qui concerne celui de la séance du 6 novembre 2018, N. Capitaine apporte plusieurs corrections pour le point 3) : il s'agit de la commission des éphémérides BDL-IMCCE (et non la commission des éphémérides de l'IMCCE), il faut remplacer « représentant des utilisateurs » par « représentant des utilisateurs amateurs ». Elle demande aussi que, dans le point 4), la phrase « N. Capitaine souligne la non-parité des candidatures. » soit remplacée par « N. Capitaine souligne qu'aucune candidature féminine n'a été présentée ».

N. Capitaine pose la question de l'écriture du sigle du Bureau des Longitudes : BDL ou BdL ou Bdl ? A-M. Mainguy rappelle la règle d'écriture du sigle du Cnes. C. Boucher propose d'envoyer un mail aux membres et correspondants pour leur demander leur avis. Il demande aussi que les commentaires sur les procès-verbaux soient envoyés à P. Carpentier, à C. Boucher et à F. Mignard.

### ***4. Nouvelle version des règles de fonctionnement du Bureau des longitudes***

Aucune remarque n'ayant été faite sur le texte envoyé, la nouvelle version des règles de fonctionnement du Bureau des longitudes a été approuvée par le comité secret. C. Boucher mentionne qu'il sera toujours possible à l'avenir d'envisager des évolutions de cette version.

## 5. *Correspondances*

Il n'y a pas eu de correspondance depuis la dernière séance. De nombreuses cartes de vœux ont été reçues, souvent par voie électronique. Les revues suivantes ont été reçues :

- *L'Astronomie* N°123, Janvier 2019
- *Revue XYZ de l'Association française de topographie* n°157 – Décembre 2018 – 4<sup>e</sup> trimestre

## 6. *Questions diverses*

C. Boucher mentionne que la convention qui couvre le versement d'une subvention du MESRI au BDL se terminait fin 2018. C. Boucher a été reçu au MESRI qui va mettre en place une nouvelle convention pour 3 ans, avec le même montant de subvention. Le MESRI est aussi à disposition pour faire un avenant à cette convention pour prendre en charge un besoin pour une opération particulière.

En ce qui concerne la date pour revenir dans les locaux du BDL d'origine, N. Capitaine précise que les locaux devraient pouvoir être utilisables en mars ou avril 2019, la leçon inaugurale pour le nouvel auditorium étant prévue le 12 février 2019.

C. Boucher précise que le BDL a commandé 40 exemplaires de l'annuaire du BDL. La version électronique est téléchargeable et un nouveau tirage sera possible à la demande.

En plus de l'organisation de la Journée Scientifique annuelle, C. Boucher rappelle que d'autres journées pourraient être soutenues par le BDL, en particulier sur les sujets suivants : Borda (en collaboration avec l'Académie de Marine), les infrastructures géodésiques (suite au rapport sur le sujet qui devrait être publié au printemps), le niveau des mers (plutôt une journée pédagogique ouverte au grand public). Il lance un appel à idées pour proposer d'autres thèmes qui pourraient faire l'objet d'une journée, soit pour rassembler une communauté soit pour diffuser des connaissances vers un public intéressé, expert ou non du domaine. Les professeurs du secondaire étant un des publics visés, C. Boucher est en contact avec l'inspection de l'éducation nationale pour mettre en place des interventions lors d'une rencontre avec des enseignants.

M. Crépon annonce la désignation par la revue Nature de V. Masson-Delmotte comme Scientist of the Year. F. Mignard complète cette information en précisant que Anthony Brian, très impliqué dans GAIA, fait aussi partie de cette liste. C. Boucher précise qu'à l'occasion de la célébration à l'UNESCO du centenaire de l'UGGI en 2019, V. Masson-Delmotte est la seule conférencière française invitée.

La séance est levée à 12h25.